

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Absents Excusés : BONNEAU Pierre, PELLETEUR Lionel

Monsieur BONNEAU Pierre avait donné un pouvoir à Monsieur GUILLEMET Michel
Monsieur PELLETEUR Lionel avait donné un pouvoir à Mademoiselle VENDE Sabine
Mademoiselle VENDE Sabine a été élue secrétaire

Le précédent compte rendu est validé par le conseil municipal.

1) PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de la commune nouvelle et plus particulièrement répondre à la question « ETES VOUS FAVORABLE A LA POURSUITE DE L'ETUDE ».

Après vote à bulletins secrets, il en ressort les résultats suivants : 8 POUR et 6 NON.

2) MARCHÉ POUR LA REALISATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, lors de la séance du 09 Mars 2016, le Conseil Municipal avait retenu le bureau d'étude DCI environnement pour effectuer l'inventaire communal des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau pour le groupement de commandes de 8 communes (AUZAY, LIEZ, LE POIRE SUR VELLUIRE, MAILLE, ST SIGISMOND, LE MAZEAU, FOUSSAIS-PAYRE et XANTON-CHASSENON).

Depuis cette date, deux avenants ont déjà été passés avec le prestataire de services. Le dernier avenant pris au cours de la séance du 19 février 2018 prévoit une finalisation du marché au 30 septembre 2018.

A ce jour, Monsieur le Maire explique que pour finaliser convenablement l'étude sur la commune de FOUSSAIS-PAYRE et éviter des écueils dans la démarche d'inventaire, notamment pour la phase de concertation (mise à disposition auprès de la population des résultats de l'étude, réunion de restitution avec le groupe d'acteurs locaux, phase de levée de doutes et conseil municipal), il faudrait prolonger le délai de réalisation de la mission.

Par ailleurs, il rappelle que la prestation pour cette commune fait l'objet d'un complément (cf. annexe N°9), et sa mise en œuvre ne peut valablement se faire qu'en période propice sur le terrain (confrontation des résultats des deux études).

Pour rappel, cette prestation ne fait pas l'objet de subvention après de financeurs ; il n'y a donc pas de délai particulier à observer sur cet aspect.

Monsieur le Maire propose donc de passer un troisième avenant avec DCI environnement pour prolonger d'un an le délai d'exécution afin que le bureau d'étude puisse achever l'étude pour la commune restante de FOUSSAIS-PAYRE. Cela porte le délai au 30 septembre 2019 au maximum. Le reste de la prestation reste inchangé.

3) REALISATION D'UN PRET

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les offres du crédit mutuel océan et de la banque postale pour le prêt de 100000€.

Elles se décomposent comme suit

Durée	15 ans			20 ans		
	Trim	Sem	Ann	Trim	Sem	Ann
CREDIT MUTUEL	1.62%	1.62%	1.67%	1.84%	1.84%	1.89%
LA BANQUE POSTALE	1.69%		1.42%	1.69%		1.72%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la banque postale sur une durée de 15 ans avec échéances constantes et avec une périodicité trimestrielle au taux de 1.39%. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

4) DELIBERATION POUR LE SIVU « VENDEE AUTISE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au cours de la séance du 16 octobre 2017, le conseil municipal avait désigné monsieur RENAULT Claudy pour remplacer madame BURCELOT Emilie, démissionnaire, au CIAS.

Or, le conseil municipal est compétent pour désigner les représentants pour siéger au sein du SIVU « Vendée Autise » mais en revanche, il ne lui appartient pas de désigner des représentants, quels qu'ils soient au conseil d'Administration du CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retire la délibération prise le 16 octobre 2017 en raison de son illégalité et désigne Monsieur RENAULT Claudy pour remplacer Madame BURCELOT Emilie au sein du SIVU « Vendée Autise » et ceci suite à sa démission du conseil municipal de XANTON-CHASSENON.

5) TRAVAUX RUE DE L'AIGUILLON

Monsieur le Maire fait part des devis des deux entreprises consultées pour la réfection de la rue de l'aiguillon en enrobé avec couche d'accrochage.

Les devis s'élèvent respectivement à :

LA COLAS de FONTENAY LE COMTE : 10800.00€ TTC

BONNEAU et FILS DE STE OUENNE : 12450.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'entreprise de retenir LA COLAS qui présente la meilleure offre en considération des références, coût et des temps prévisionnel soit un montant de 10800€ TTC. Cette somme sera inscrite au compte 2315 du budget primitif 2018.

6) INFORMATIONS DIVERSES

Il faudra inscrire les travaux de rénovation de la salle des fêtes sur le programme du SYDEV.

A partir du 06 septembre, la bibliothèque bénéficiera d'une navette tous les 15 jours.